



VOS APPAREILS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE TRIÉS POUR ÊTRE RECONDITIONNÉS OU RECYCLÉS

Ils ne doivent pas être jetés dans les poubelles jaunes ni à ordures ménagères.

Les solutions gratuites et pratiques pour assurer le réemploi ou à défaut la dépollution et le recyclage de vos équipements usagés :



1 Les gros électroménagers

- Collecte gratuite à domicile sur rendez-vous :

> jedonnemonelectromenager.fr

- Reprise à la livraison lors de l'achat d'un nouvel appareil
- Déchèteries



2 Les petits appareils électriques, ampoules et piles

- Bacs de collecte en libre accès dans les magasins
- Déchèteries

> Points de collecte sur www.ecosystem.eco



3 Les téléphones portables

Envoi gratuit par la Poste en vous rendant sur :

> jedonnemontelephone.fr

- Déchèteries



Si vos appareils électriques tombent en panne, faites-les réparer chez un réparateur labellisé QualiRépar et bénéficiez d'une réduction sur votre facture.

